

ARRONDISSEMENT DE LISIEUX  
CANTON DE LIVAROT-PAYS D'AUGE  
COMMUNE DE VALORBIQUET  
PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>er</sup> AOUT 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 1er août à 19 heures 30, le Conseil Municipal de VALORBIQUET légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente de la commune déléguée de Saint Cyr du Ronceray en séance publique sous la présidence de Madame Françoise FROMAGE, Maire.

**Nombre de conseillers :**

En exercice : 27  
Qui ont pris part à la délibération : 24  
Dont pouvoirs : 5

**Date de la convocation : 23 juillet 2024**

**Date d'affichage : 2 août 2024**

**Présents (19) :** M. Laurent ARMENOULT ; M. Marc AUNAY ; M. Gilles BARETTE ; M. Sylvie BONNEMENT ; M. Jean-Paul BOURGUAIS ; Mme Colette CAPDEBOSCQ ; M. Laurent DECAYEUX ; Mme Liliane FOURET ; Mme Françoise FROMAGE ; M. Jean-Pierre GILAIN ; Mme Catherine HAIZE ; Mme Ghislaine HAUBERT ; M. Jérôme LELIEVRE ; M. Pierre MOUNIER ; Mme Séverine NIGAUD ; M. Maxime PIERRE ; M. Michel POULVELARIE ; M. Jean-Bruno SAVIN ; M. Didier TOUTAIN.

**Pouvoirs (5) :** Mme Carine AUTRET à M. Jean-Pierre GILAIN ; Mme Anne HOUEIX à M. Gilles BARETTE ; M. Emmanuel HOUIS à M. Pierre MOUNIER ; Mme Catherine LAMBIN à Mme Françoise FROMAGE ; Mme Stéphanie LEBRETON à M. Jean-Paul BOURGUAIS.

**Absents (3) :** Mme Hélène KARAGOUNIS ; Mme Annie MOUET ; ; Mme Amélie VESQUES.

Après avoir constaté que la condition de quorum posée à l'article L2121-17 du CGCT est remplie, Mme le Maire ouvre la séance.

Mme le Maire annonce la démission de Mme Chantal RIAUD et présente Mme Liliane FOURET suivante sur la liste des élections municipales qui lui succède.

Est désignée secrétaire de séance : Mme Séverine NIGAUD

**1) MA-DEL-2024-055 : Attribution du marché de travaux pour la réorganisation et extension de la salle polyvalente de St Julien de Mailloc.**

L'estimation n°5 en phase DCE pour le projet de réorganisation et extension de la salle polyvalente de St Julien de Mailloc au 30/05/2024, avant consultation des entreprises faisait apparaître un coût de travaux de 386 732.02 € HT soit 464 078.42 € TTC

Vu l'avis d'appel public à concurrence publié le 6 juin 2024 et fixant au 8 juillet 2024 à 23h59 la date limite de réception des offres au marché de travaux pour la réorganisation et extension de la salle polyvalente de St Julien de Mailloc.

Les critères d'attribution du marché sont : Prix de l'offre 60% ; Dossier technique 40%

Le rapport d'analyse des offres a été rédigé par l'équipe de maîtrise d'œuvre du projet : M. FLIN (Atelier d'Architectes de la Touques) et ses cotraitants, M. LEVILLAIN (Cabinet Levillain Economistes) et M. ALLAIRE (BET Constructif) dans le cadre de la mission « Assistance ».

Ils proposent de retenir les entreprises suivantes :

Lots	Entreprises retenues	Adresses	Montant HT
1 Démolition- Désamian- tage	HAUTE NORMANDIE TRAVAUX PUBLICS	Les Petits 27210 CONTEVILLE	30 738.25

<b>2</b> Maçonnerie - VRD	SARL MCP CECOPA	ZI Nord 14140 LIVAROT	103 185.73
<b>3</b> Charpente bois	SASU ARNAUD	1 chemin du Pont Vert 14130 BLANGY LE CHATEAU	57 911.60
<b>4</b> Couverture échafaudage	SAS ENC - CGB	650 rue de Gaillon 27500 PONT AUDEMER	21 594.51
<b>5</b> Menuiserie ex- térieure	NORMANDIE ALU	ZAC du Parc 76 770 MALAUNAY	20 612.00
<b>6</b> Menuiserie in- térieur	SASU ARNAUD	1 chemin du Pont Vert 14130 BLANGY LE CHATEAU	18 248.52
<b>7</b> Plâtrerie – Isolation	NLT ISOLATION – LECOMTE Flo- rent	511 route du Val Andrieu St Julien de Mailloc 14290 VALORBIQUET	50 027.38
<b>8</b> Electricité	SCOP POUILLAIN SEPI	14 rue Alexandre Fleming 14100 LISIEUX	21 968.10
<b>9</b> Ventilation – Plomberie	SCF NORMANDIE	311 rue de l'Avenir 14790 Verson	32 799.20
<b>10</b> Carrelage	SASU DESVAGES REVETEMENTS	8 rue François Arago 14123 IFS	16 100.00
<b>11</b> Peinture – Sols souple	SAS MM-KL / MICHEL MARIE PEINTURE	ZA de la Fossette 8 rue Marie André Ampère 14440 DOUVRES LA DELIVRANDE	15 396.82
<b>Montant Total HT</b>			<b>388 582.81</b>

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 20 voix « POUR » et 3 « ABSTENTIONS »

- Décide de valider les propositions de l'équipe de maîtrise d'œuvre
- Autorise Mme le Maire à signer les marchés correspondant avec les entreprises retenues et à prendre toutes mesures d'exécution relatives à ces marchés.

## 2) MA-DEL-2024-056 : Modification de la délibération MA-DEL-2022-070

Lors de la réunion du 13 septembre 2022, le Conseil Municipal avait accepté la vente d'une bande de terrain (constructible) d'environ 50x10m à détacher de la parcelle 154 A 609 à Mme WILLEMS au prix de 30 000 € et décidé que les frais de bornage et d'acte notarié seraient à la charge de l'acquéreur.

Mme WILLEMS sollicite maintenant la prise en charge des frais de bornage par la municipalité.

Le devis établi par ABAC GEO pour cette division s'élève à 1 188.00 € TTC.

M. TOUTAIN fait remarquer qu'il a toujours été convenu que ces frais soient à la charge de l'acquéreur. Mme NIGAUD ajoute que c'est cette personne qui a demandé à acquérir le terrain, alors puisque c'est à sa demande elle règle les frais.

19h55 arrivée de M. POULVELARIE

Mme HAIZE considère que si la commune fait un geste, il ne faut pas tout vendre. Mme CAPDEBOSCQ ne trouve pas correcte de revenir sur ce qui avait été convenu précédemment puisque cette personne était intéressée et avait déjà dit oui.

M. BOURGUAIS estime que si la commune ne prend pas en charge ces frais, il y a un risque que la vente n'aboutisse pas et ajoute que ce terrain est très mal agencé pour construire.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 7 voix « CONTRE » ; 3 « ABSTENTIONS » et 14 voix « POUR » accepte la modification de la délibération MA-DEL-2022-070 et décide de la prise en charge des frais de bornage par la commune.

### 3) MA-DEL-2024-057 : Décision Modificative au BP 2024

Mme le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal la décision modificative suivante

Objet de la DM : **DÉCISION MODIFICATIVE DU 01 AOÛT 2024**

INTITULES DE S COMPTES	DIMINUT <sup>o</sup> / CREDITS ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
<b>OP : OPERATIONS D'EQUIPEMENT NON INDIVID</b>		<b>6 764,14</b>		<b>6 764,14</b>
Bâtiments publics	2131(21)	6 764,14		
Installations générales, agencements			2135(21)	1 422,00
Matériel de bureau et mobilier			2184(21)	4 944,59
Immobilisations corporelles en cours			231(23)	397,55
<b>DE PENSE S - INVE STISSEMENT</b>		<b>6 764,14</b>		<b>6 764,14</b>

Cette modification permettra de financer :

- l'installation d'un défibrillateur à l'école de La Chapelle-Yvon (Avenir Elec 576.00 € TTC)
- des travaux électriques au niveau des paddocks du relais équestre de Tordouet (Avenir Elec 846.00 € TTC)
- la publicité et la plateforme de dématérialisation des marché publics (Medialex et Info Locale 397.55 € TTC)
- les rayonnages pour la salle des archives à St Julien de Mailloc (Axess Industries 4 944.59 € TTC)

M. TOUTAIN revient sur la précédente décision modificative qui concernait l'achat de robots tondeuses pour le stade de St Cyr du Ronceray, cette solution avait été évoquée depuis plusieurs années, notamment avec M. GOUJON, mais n'avait pas été retenue parce que jugée peu efficace et pelouses mal tondues, à l'époque l'achat de la tondeuse ISEKI avait été préféré aux robots.

M. BOURGUAIS explique que ces appareils n'étaient pas au point à l'époque mais sont très performants aujourd'hui, le stade est nickel et surtout les robots permettent au service technique de gagner du temps, il reste juste quelques réglages à faire.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte cette décision modificative

### 4) Informations diverses :

Arrivée d'une étudiante en formation continue au 1<sup>er</sup> septembre 2024 :

Mme Le Maire annonce qu'une étudiante en 5<sup>ème</sup> année Sciences Po Rennes – Campus de Caen viendra effectuer son alternance sur la commune en septembre. Elle est en cursus « Stratégie innovante des territoires urbains » et les programmes *petites villes de demain* et *villages d'avenir* font partis de ce cursus. La commune n'aura pas de rémunération à verser à cette étudiante, uniquement à financer les frais de formation qui s'élèvent à 8500 € sur le budget 2025. Cette personne sera une force de proposition dans le programme village d'avenir et sera en mesure de seconder les élus auprès des acteurs territoriaux tels que la DDTM ou le Conseil Départemental.

Elle explique également qu'il s'agit d'une reprise d'étude et reconversion pour cette personne.

Mme NIGAUD demande à plusieurs reprises de connaître le projet professionnel de cette personne qui termine sa reprise d'études, 8 500 € étant un coût non négligeable, en savoir plus sur son projet permettrait de savoir sur quelles problématiques cette personne pourrait seconder la commune.

Mme NIGAUD n'obtient pas de réponse

M. DECAYEUX dit avoir appris que cette personne aura accès à tous les dossiers et documents y compris ceux concernant les ressources humaines, il est également très surpris qu'un bureau ait été construit pour une personne de passage un an en stage. Il demande à Mme le Maire de confirmer que cette personne n'est que de passage et n'a pas vocation à être nommée DGS par la suite.

Mme le Maire refusera de répondre à cette question, car il ne s'agit selon elle que d'une interprétation du service administratif qui doit avoir peur de cette arrivée et avec lequel elle aura une explication dès le lendemain car elle ne peut plus leur faire confiance.

M. TOUTAIN et Mme NIGAUD regrettent le manque de transparence et d'être mis devant le fait accompli sans que le conseil municipal ne soit consulté compte tenu de la somme engagée.

Maison d'Assistantes Maternelles à St Pierre de Mailloc :

Mme le Maire annonce que les plans du nouvel aménagement de la MAM sont prévus pour fin août.

Les 3 assistantes maternelles intéressées par le projet permettront d'accueillir sur le site 12 enfants, une 4<sup>ème</sup> personne pourrait rejoindre le projet et passer à 16 enfants.

Mme NIGAUD précise qu'il n'y aura pas 16 enfants dans l'immédiat, la nouvelle assistante maternelle n'obtiendra pas 4 agréments la première année.

Mme le Maire précise que la MAM sera gérée sous forme associative.

Mme CAPBEBOSCQ regrette que cette MAM ne crée pas de places supplémentaires, les personnes intéressées pour s'y installer exerçant déjà cette activité sur la commune.

Elagage :

M. AUNAY annonce que l'entreprise CORU interviendra pour l'élagage entre le 21 et le 26 août.

Extension de la cantine de La Chapelle-Yvon :

M. DECAYEUX explique s'être rendu à la cantine de La Chapelle-Yvon et avoir constaté que la baie vitrée de l'extension ne ferme pas et que les caches moineaux sont absents.

Intempéries :

M. BOURGUAIS annonce qu'en raison des fortes pluies des jours précédents 4 maisons ont été inondées sur St Cyr, le réseau d'eaux pluviales ne parvenant pas à drainer cette quantité d'eau.

M. TOUTAIN dit qu'il faudrait se renseigner auprès de la CA Lisieux-Normandie qui détient la compétence eaux pluviales, de la possibilité d'une prise en charge si les tuyaux du réseau sont trop petits.

Relais équestre de Tordouet :

Mme le Maire annonce que l'inauguration du relais aura lieu courant octobre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.

Le Maire,

Mme Françoise FROMAGE



La secrétaire de séance

Mme Séverine NIGAUD

